

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

-----  
Arrondissement  
de Lyon  
-----

Métropole de Lyon

République Française

-----  
COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres  
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la  
délibération **35**

Séance du 9 septembre 2024

Liste des délibérations publiée le 17 septembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

**OBJET**

**1**

**Signature du marché  
de fouilles archéologiques  
- rénovation de la place  
Xavier Ricard**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, MOUSSA, BARRELLON, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, BARRIER, FUGIER, ASTRE, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILLIÈRE, KOWALSKI, GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT, de PARDIEU,

Membres excusés : Mmes et MM. GIORDANO (pouvoir à Mme BOIRON), ESCOFFIER (pouvoir à M. CAUCHE), PONS (pouvoir à Mme GUERINOT), FUSARI (pouvoir à Mme MOUSSA), JACOLIN (pouvoir à M. NOVENT), DUPUIS (pouvoir à M. BARRELLON), REPLUMAZ (pouvoir à Mme LATHUILLIÈRE), MIHOUBI (pouvoir à Mme KOWALSKI).

Madame le Maire explique que la rénovation de la place Xavier Ricard est un projet structurant du mandat et s'inscrit dans la valorisation et la préservation du « village ». La volonté est d'améliorer les circulations, la végétalisation et un traitement plus qualitatifs des sols. Ces aménagements et la conservation du nombre de stationnements ont pour but de favoriser la vitalité commerciale. Cette opération a fait l'objet d'un permis d'aménager et de diagnostics archéologiques par sondages. Ceux-ci ont révélé la présence d'éléments ayant un intérêt historique notable qui a amené la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à prescrire des fouilles très poussées, sur l'ensemble de la place.

Pour la réalisation de ces fouilles s'imposant à la Ville, le lancement d'un marché de prestation de service a été nécessaire. Dans ce contexte, une procédure de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert (art. L2124-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique) a été engagée et a été publiée le 28 juin 2024 au BOAMP et au JOUE, pour une date limite de réception des offres fixée au 5 août 2024.

En application de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), la Commission d'appel d'offres a été réunie le 2 septembre 2024 pour procéder au choix du titulaire selon les critères de notation fixés au règlement de consultation et après avoir constaté que la candidature était conforme et recevable.

La commission d'appels d'offres a attribué le marché au groupement momentané d'entreprises conjoint INRAP / SOGEA RHONE ALPES, dont le mandataire est l'Institut national de recherches archéologiques préventives - INRAP pour un montant de :  
tranche ferme : 762 197,93 € TTC  
tranche optionnelle ou conditionnelle 1 : 38 806,75 € TTC  
tranche optionnelle ou conditionnelle 2 : 38 368,09 € TTC  
tranche optionnelle ou conditionnelle 3 : 184 347,36 € TTC

En vertu de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER la décision de la commission d'appel d'offre du 2 septembre 2024 précitée,
- AUTORISER madame le Maire, à signer le marché pour la réalisation de prestations de services de fouilles archéologiques.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision de la commission d'appel d'offre du 2 septembre 2024 précitée,

- AUTORISE madame le Maire, à signer le marché pour la réalisation de prestations de services de fouilles archéologiques.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI